

12 JUL. 1999 5816

MICROSOFT FRANCE
SARL AU CAPITAL DE 26.500.000 FRANCS
SIEGE SOCIAL : 18 AVENUE DU QUEBEC
ZAC DE COURTABOEUF
91140 VILLEBON-SUR-YVETTE

RCS EVRY B 327 733 184

83 B 685

PROCES-VERBAL
D'UNE DECISION ECRITE DES ASSOCIES
EN DATE DU 26 MAI 1999

Les soussignées,

La société MICROSOFT CORPORATION, représentée à l'effet des présentes par Monsieur Robert A. ESHELMAN, ayant son siège social One Microsoft Way, Redmond, WA 98052-6399, U.S.A., propriétaire de 264.999 parts sociales,

et

La société M.S.H.C. LLC, représentée à l'effet des présentes par Madame Margaret Rae ADAMS, ayant son siège social One Microsoft Way, Redmond, WA 98052-6399, USA, propriétaire d'une part sociale,

agissant en qualité de seuls associés (" **les Associés** ") de la société **MICROSOFT FRANCE** (" **la Société** "), société à responsabilité limitée au capital de 26.500.000 francs, ayant son siège social à Villebon-sur-Yvette (91140), 18 avenue du Québec, ZAC de Courtaboeuf, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Evry sous le numéro B 327 733 184,

ont adopté, à l'unanimité, les résolutions suivantes, relatives à la constatation de la démission de Monsieur Jean-François HEITZ, de ses fonctions de co-gérant de la Société.

Première Résolution

Les Associés prennent acte de la démission de Monsieur Jean-François HEITZ de ses fonctions de co-gérant de la Société, à compter de la date des présentes.

Les Associés décident que les différents pouvoirs accordés à Monsieur Jean-François HEITZ, par décision écrite du 2 décembre 1996, pour le fonctionnement des comptes bancaires de la Société, continueront de produire leurs effets.

Deuxième Résolution

Les Associés confèrent tous pouvoirs à la gérance, avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix, à l'effet d'effectuer ou de faire effectuer toute formalité requise en rapport avec la résolution qui précède.



MICROSOFT CORPORATION
par Monsieur Robert A. ESHELMAN



MSHCLLC
par Madame Margaret Rae ADAMS